Élections ordinales : la démocratie n’est plus !

Abderrahim DERRAJI - 2021-07-15 16:13:23 - Vu sur pharmacie.ma

Plusieurs Syndicats de pharmaciens d'officine notamment le syndicat de Casablanca, d’Agadir et de Mohammedia(…) ont adressé un courrier au ministre de la Santé pour qu’il mette en application l’article 13 du Dahir de 1976. Cet article permet au Secrétariat général du gouvernement (SGG) de déclarer les membres des conseils démissionnaires et de nommer sur proposition du ministre de la Santé une délégation de 3 à 5 membres, pharmaciens d'officine marocains inscrits au tableau de l'Ordre suivant l'importance du conseil défaillant. Cette délégation assure les fonctions dudit conseil jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil. Cette élection doit intervenir dans un délai ne dépassant pas un mois. Il est à noter que les élections de mi-mandat des conseils régionaux des pharmaciens d’officine qui auraient dû avoir lieu au mois d’août 2017, n’ont pas été tenues. Il en est de même pour les élections qui auraient dû avoir lieu au mois d’août 2019. Les pharmaciens qui ont de plus en plus de mal à cerner les raisons de ce retard, s’attendaient à ce que les élections aient lieu cet été, d’autant plus que la tutelle a sommé les conseils régionaux d’organiser les élections avant fin juin. Quelles que soient les raisons de ce retard, il ne peut être que préjudiciable à une profession qui traverse une période difficile et dont la quasi-totalité des prérogatives a été confiée aux instances ordinales.